

LÉGATION SUISSE

EN

ITALIE

Rome, le 27 Août 1872

N^o.

Au haut Conseil Fédéral

Berne

Monsieur le Président et Messieurs,

Votre Office du 29 Juillet dernier par lequel vous m'avez chargé de demander au Gouvernement Italien l'inventaire complet des machines et du matériel qui ont servi au percement du tunnel du Mont Cenis, a été reçu à la Légation le 2 cour. et transmis par Note du même jour au Min.^{re} des Aff.^{es} Etr.^{es}, et votre recharge du 22 de ce mois parvenue le 25, fut aussi communiquée le jour même.

En confirmation de mon télégramme d'hier j'ai maintenant l'honneur de vous informer que j'ai reçu votre dépêche du 23 avec la Note à l'usage du Min.^{re} des Aff.^{es} Etr.^{es} concernant la Convention conclue le 7 cour. entre la Direction du chemin de fer du St. Gothard, et Mr. L. Favre de Genève, pour l'exécution du Grand Tunnel, et que je me suis empressé de remettre, sous la date du 26, la dite Note avec les pièces annexées, en l'absence de Mr. le Ministre Visconti Venosta, au Secrétaire général, Mr. le Comm.^{re} Platon.

EIDGEN. ARCHIV

Dodis



J'ai eu pas manqué à cette occasion d'insister sur l'urgence de l'affaire.

M. Clotom répondit que quant à lui personnellement il aurait fait de son mieux pour répondre au désir du Conseil Fédéral, qu'il se croyait cependant un devoir de me faire observer qu'il ne pouvait admettre que le Gouvernement Sétien fût lié par les décrets pris dans la Convention précitée, faite sans sa participation, ni que le Conseil Fédéral pût se décharger sur d'autres des obligations qu'il a contractées vis-à-vis de l'Italie, et cela combien en faisant ses réserves pour tous les droits qui découlent en faveur de l'Italie, en suite des engagements que le Conseil Fédéral a acceptés par la Déclaration du 26 Mai 1891 faite en son nom par cette Légation.

J'ai fait remarquer à M. Clotom que les décisions du Conseil Fédéral n'avaient évidemment d'autre but que celui d'accélérer l'accomplissement de la grande entreprise et que l'Italie aussi bien que la Suisse et l'Allemagne avaient bien de se réunir d'une énergie qui faisait bien augurer de la réussite finale de la dite entreprise.

M. Clotom ne se montra pas très persuadé de ces arguments. Il me donna à entendre que l'acte du 23, pris sans aucune entente préalable, ne lui semble pas une preuve de déférence aux désirs du Gouvernement Sétien, qui doivent d'ailleurs avoir été portés à la connaissance du Conseil Fédéral par l'organe de M. Melegari.

Il insista sur les délais tout-à-fait insuffisants et sur l'absence de toute obligation pour le Gouvernement Italien de s'y conformer.

Le Ministère fit sa réponse hier même, comme vous le verrez par la Note dont j'ai l'honneur de Vous remettre copie, Note que je reçus bien avant dans la nuit.

Je n'ai pas besoin d'ajouter qu'il sera prudent de ménager ces susceptibilités, pour détruire les espérances des ennemis opposants de la ligue du St. Gothard, qui pourraient faire une guerre traçassière, et même dangereuse, au sein du Parlement toutes les fois qu'il s'agira de donner suite à la décision favorable portant le subsidie, à l'occasion des délibérations qui reviennent chaque année pendant la discussion du budget.

Je crois de plus qu'il ne serait pas inutile si Vous vouliez bien me fournir quelques renseignements de nature à calmer les appréhensions et l'amour-propre de l'Italie et de son Gouvernement.

Agreez, Monsieur le Président et Messieurs,
l'assurance de ma haute considération.

L. B. Piva

4307

Bundesrath vom 16. Sept. 1872.